

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 08 AVRIL 2024**

Le 08 avril 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 02 avril 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 22

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints, ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, MARTIN Denis, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** ATANI Béatrice (pouvoir à DAVY Jean-Luc), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à de RICHEMONT Xavier), MOGUET Françoise (pouvoir à CLEMOT Dany), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

**Absents excusés :** GUITTON Sébastien, THIBAUT Jean-Paul.

**Absents:** Néant.

**Secrétaire de Séance :** HUMEAU Emmanuelle.

**DCM N° 2024 – 027 : INSCRIPTION DE SENTIERS EQUESTRES ET VTT DANS LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES NON MOTORISEES (PDIPR)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou.
- que ce plan, qui est consigné dans un document administratif et technique consultable au Conseil départemental, comprend un ou des itinéraires, mentionnés sur la liste ci-dessous, et référencés au tableau d'assemblage du chemin joint également à cette délibération :
- Circuit équestre DAUMERAY Doucé (23.2km),
- Circuit équestre DAUMERAY Sur les Pas de Rouget le Braconnier (19.2km),
- Circuit VTT DAUMERAY (43,74 km).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**1) En ce qui concerne le Circuit équestre DAUMERAY Doucé:**

- **Approuve** l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexé à la présente délibération ;
- **Approuve** la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé, pour la pratique suivante : équestre,

**2) En ce qui concerne le Circuit équestre DAUMERAY Sur les Pas de Rouget le Braconnier :**

- **Approuve** l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts, référencés au tableau d'assemblage des chemins, annexé à la présente délibération ;
- **Approuve** la demande d'inscription au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé, pour la pratique suivante : équestre

.../...

Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20240408-DCM2024-027-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2024  
Date de réception préfecture : 23/04/2024

**3) En ce qui concerne le Circuit VTT DAUMERAY (43,74 km):**

- **Approuve** l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts, référencés au tableau d'assemblage des chemins, annexé à la présente délibération ;
- **Approuve** la demande d'inscription au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé, pour la (les) pratique(s) suivante(s) : VTT

La présente délibération sera déposée en préfecture.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

